



COMMISSION ROYALE DES MONUMENTS ET DES SITES
KONINKLIJKE COMMISSIE VOOR MONUMENTEN EN LANDSCHAPPEN

Bruxelles Urbanisme et Patrimoine
Direction du Patrimoine Culturel
Monsieur Thierry WAUTERS
Directeur
Mont des Arts, 10-13
B - 1000 BRUXELLES

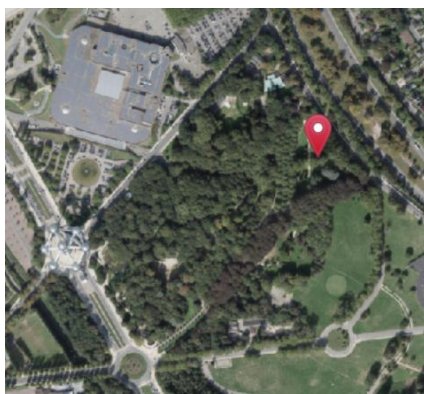
Réf. DPC : 2043-0036/30/2021-151PU (corr. DPC : Mme M. Core et M. B. Campanella)
Réf. CRMS : AA/KD/BXL30005/679_PREA_Osseghem_ponts_etang/allée
Annexe : /

Bruxelles, le 15/10/2021

Monsieur le Directeur,

Objet : BRUXELLES. Avenue de l'Atomium – Parc d'Osseghem.
Plan de gestion : ouvrages d'art, petit pont, étang et allée centrale.
Avis de principe

En réponse à votre courrier du 17/09, reçu le 20/09/2021, nous vous communiquons *les remarques* formulées par notre Assemblée en sa séance du 29/09/2021.



Vue 2020 © Brugis.



Extrait du dossier

Dans le cadre de la mise en place du plan de gestion global pour le parc d'Osseghem, classé comme site, certains éléments doivent être restaurés tout en faisant évoluer le site par rapport aux enjeux d'utilisation actuels. La Ville de Bruxelles a déjà eu l'occasion d'associer la DPC et la CRMS à la réflexion et voudrait à présent que la CRMS se positionne officiellement sur les orientations qui seraient envisageables sur 4 points :

1. **Les garde-corps** mis en place dans le cadre de l'Expo 58 sur les passerelles et sur le belvédère, qui sont à restaurer mais ne correspondent plus aux normes actuelles.
2. **Le petit pont en brique** existant depuis l'Expo 35 nécessitant une restauration complète pour des raisons de sécurité.
3. **La revalorisation de l'étang**, dont le plan de gestion aborde largement la question de son alimentation en eau. Les questions posées concernent les possibilités de renaturation d'une partie des berges et la possibilité d'extension de l'étang vers le Théâtre de Verdure.
4. **La restauration de l'allée principale** plantée de 4 rangs de hêtres, dont le mauvais état sanitaire implique qu'un renouvellement de l'ensemble est à envisager à moyen terme. La question posée est de savoir comment conserver à la fois les alignements d'arbres mais aussi les voiries, qui forment un ensemble historique, mais dans lequel les arbres sont actuellement en souffrance. Trois scénarii sont proposés.

1/5

1. Garde-corps

Les garde-corps faisant l'objet de la demande bordent les trois éléments suivants : la passerelle en arc, le pont à béquilles et le belvédère. Si la première passerelle a été construite pour l'Exposition universelle de 1935, les deux autres ouvrages sont des vestiges de l'Exposition de 1958.



Passerelle en arc – 1935



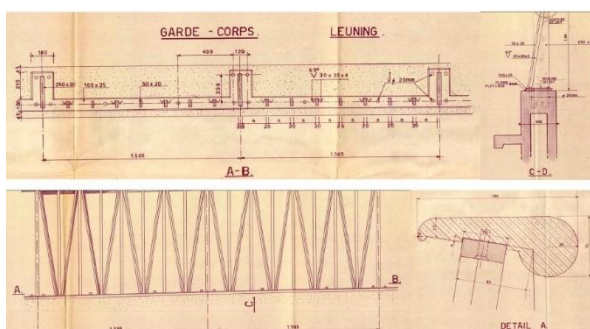
Pont à béquilles – 1958



Belvédère – 1958

Extraits du dossier

Tous les garde-corps datent de l'Exposition universelle de 1958 : ceux de la passerelle en arc ont été remplacés à cette occasion probablement pour rendre l'ensemble des éléments homogènes. En outre, les garde-corps présents dans le parc ne correspondent pas à ceux décrits dans les plans d'archives. Ceux qui ont été exécutés sont composés des barres massives verticales et d'une main courante en acier avec peinture anti-corrosion.



Garde-corps selon les plans d'archives – 1956



Garde-corps existant

Extraits du dossier

Tout ce qui reste du dernier de ces trois ponts en béton (le belvédère), est une partie qui abrite aujourd'hui une chambre de Sibelga, tandis que les deux premiers sont toujours présents dans leur intégralité.

Tous les garde-corps nécessitent, à des degrés divers, une intervention de restauration. Selon l'étude préalable, le garde-corps de la passerelle de 1935 ne serait plus capable d'assurer son rôle et de supporter la poussée des piétons. Une intervention plus conséquente est nécessaire avec démontage et transport en atelier. Les garde-corps mesurent environ 1 m de haut et l'espace entre les barres est de 16 cm. Ils ne sont plus aux normes.

La CRMS est favorable au principe de restaurer les garde-corps plutôt que de les remplacer car ils datent encore de 1958. Si une intervention de mise au norme est indispensable (et qu'aucune dérogation n'est possible - la CRMS demande qu'une clarification soit apportée à ce sujet par le bureau d'études – rien ne figure au dossier) dans le cadre d'une intervention de restauration, la Commission demande d'étudier une formule qui prévoit la conservation maximale des éléments en place et un impact visuel le plus limité possible. Par exemple, le seuil existant en béton pourrait être surélevé d'une vingtaine de centimètres, de manière à ne pas modifier le garde-corps métallique restauré. L'écart entre les barreaux pourrait également être réduit par différents dispositifs légers imperceptibles (fils métalliques entre les barreaux, filet en acier tels que ceux mis en place au Jardin des Plantes à Paris, etc.). Le dossier doit se poursuivre sur ce volet.

2. Petit pont à voussettes en maçonnerie

Présent depuis l'Exposition universelle de 1935, il est aujourd'hui dans un tel état de détérioration que sa traversée et le passage en dessous ont été interdits pour des raisons de sécurité. L'étude de stabilité indique qu'une restauration in situ n'est pas envisageable en raison de son niveau de dégradation et d'instabilité. Les poutrelles métalliques du tablier sont fortement corrodées et plusieurs déformations et fissures sont visibles.



Petit pont en maçonnerie (extraits du dossier)

Le tablier en béton, qui se trouve entre les parties en maçonnerie, est à remplacer entièrement (y compris les garde-corps) car la structure n'est plus capable de porter son propre poids et pourrait entraîner l'effondrement du pont. Les parties en maçonnerie sont également en très mauvais état : moisissures, briques éclatées, effritement des joints, etc.

Le bureau d'études propose deux solutions : 1) le démontage et remontage complets de l'élément afin d'assurer sa stabilité et de permettre à nouveau une circulation en toute sécurité ; 2) la conservation de l'ouvrage dans son état actuel, comme une sorte de témoin d'une époque révolue.

Bien que le démontage/remontage complet du pont soit une intervention lourde, la CRMS opte, dans ce cas-ci, pour une telle solution en raison de l'état de dégradation très avancé du pont. Sa reconstruction à l'identique permettra de pérenniser sa présence dans le parc et de rendre son usage à nouveau possible.

3. Revalorisation des berges de l'étang

3.1. Renaturation d'une partie des berges



A gauche : état actuel. A droite : mise en œuvre de gabions à l'étang du parc Léopold à Bruxelles (extraits du dossier)

En ce qui concerne la renaturation d'une partie des berges de l'étang, aménagées en béton lors de la création entre 1927 et 1935 sur base des plans de Buysens, le bureau d'études propose de placer des gabions dans l'eau, devant la berge d'origine conservée. Ceux-ci serviraient de support à une nouvelle végétation aquatique qui permettra une meilleure biodiversité dans le plan d'eau. La partie nord de l'étang s'y prête bien vu le milieu boisé environnant, la connexion avec les noues végétalisées (de préférence naturellement) et les chemins qui permettent au public à la fois de voir la zone humide sans y accéder. Cette intervention étant réversible, le potentiel historique du site est conservé. ***La CRMS souscrit à cette intervention.***

3.2 Extension de l'étang vers le Théâtre de Verdure



*A gauche : connexion depuis l'étang vers le théâtre de verdure. A droite : disparition de la connexion depuis l'étang
Extraits du dossier*

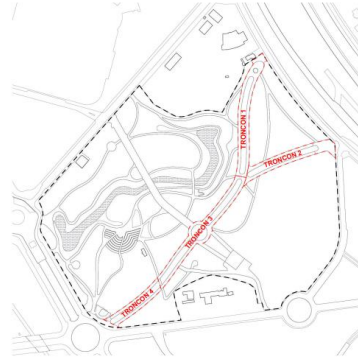
Le projet envisage l'extension de la pièce d'eau vers le théâtre de verdure pour revenir à une situation d'origine attestée par des photos anciennes. Cependant, vu la difficulté d'alimentation en eau de l'étang sans forage ou apport d'eau de ville, il serait complexe de recreuser une extension profonde comme à l'origine qui impliquerait un trop grand volume d'eau. En conséquence, la Ville de Bruxelles propose l'alternative d'une évocation par la création d'une noue. Dans les deux cas, une sécurisation de la zone serait nécessaire, mais avec des structures adaptées en relation avec les normes de sécurité (ganivelle pour protéger la noue, clôture aux normes si plan d'eau). ***En raison de la lourdeur des travaux, de l'entretien et de la difficulté de l'alimentation en eau de l'étang actuel, la CRMS n'est pas favorable à la restitution de cette partie disparue de l'étang vers le théâtre de verdure. Le résultat risquerait en outre de consister en un pastiche peu satisfaisant sur le plan historique. Une évocation du tracé d'origine de l'étang et du paysage de ses abords pourrait être documentée au moyen de photos et d'archives.***

4. Restauration de l'allée principale

L'allée centrale du parc Osseghem est composée de deux voies carrossables asphaltées et un terre-plein engazonné. Elle est agrémentée de quatre rangées d'hêtres pourpres. Le plan de gestion propose « *un renouvellement des arbres d'alignement par séquences complètes. Ce renouvellement devrait permettre de reprendre les revêtements de sol, de s'assurer d'une meilleure protection des arbres d'alignement. Le plan de gestion propose un projet de modification des revêtements de sol permettant une réflexion sur l'identité routière de cette allée et sur son inscription comme allée de parc destinée principalement aux mobilité douce* ».

Trois possibilités sont évoquées pour la gestion future et la restauration de l'ensemble :

- la suppression d'une des voies asphaltées (nord) pour l'engazonner. Le quadruple alignement serait conservé. Cette voie permettrait le passage (occasionnel) de véhicules lourds (notamment lors des festivals). La voie sud resterait asphaltée ;
- le maintien des deux voiries minérales, mais en remplaçant le matériau de surface ;
- le remplacement, sur le long terme, des deux voiries latérales asphaltées, par une seule, centrale minérale bordée de deux voies vertes.



A gauche : projet d'aménagement du Parc forestier d'Ossegem par Jules Buysens prévu en 1930 et reporté à 1935.
A droite : l'allée principale et ses tronçons 1, 2, 3 et 4.
Extraits du dossier

La CRMS est favorable à la déminéralisation du site, et **plaide pour le recours au deuxième scénario car il respecte le mieux les principes historiques ayant mené à la conception du parc par Jules Buysens pour l'Exposition universelle de 1935 : symétrie, quadruple alignement d'arbres de première grandeur, double voirie carrossable, etc.** La largeur des voies pourrait toutefois être réduite compte tenu de la fréquentation actuelle du parc, bien moindre depuis les Expositions de 1935 et 1958 où l'on dénombreait plusieurs millions de visiteurs. La réduction de la largeur permettrait de mieux protéger le système racinaire des arbres. L'asphalte pourrait être remplacé par un matériau perméable. **Qu'en est-il de l'essence à replanter ?**

La CRMS s'interroge par ailleurs sur les tronçons 1 et 2 de l'allée principale dont la restauration ne semble pas évoquée. Elle demande de les prendre en compte dans le cadre de la restauration de l'allée principale conformément au plan d'origine (quid système d'origine ?) en vue d'une cohérence de l'ensemble de l'allée.

Enfin, vu l'ampleur des travaux, la restauration de l'allée ne pourra se concevoir que par tronçon, au fur et à mesure que l'état sanitaire des hêtres présents nécessiterait un remplacement. Le cadre du plan de gestion permettrait d'étaler les interventions sur 10-15 ans, pour ne pas précipiter les abattages tout en garantissant une homogénéité d'ensemble à long terme.

Veuillez agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUTENNE
Secrétaire

C. FRISQUE
Président

c.c. à : bcampanella@urban.brussels ; mcore@urban.brussels ; jvandersmissen@urban.brussels ;
restauration@urban.brussels ; cvandersmissen@urban.brussels ; mbadard@urban.brussels ; crms@urban.brussels